

Déchets alimentaires : le tri à la source se met en place



Depuis le 1er janvier 2024, les collectivités locales (mairies ou agglomérations) doivent proposer des solutions pour le tri sélectif des déchets alimentaires (de cuisine et de table). Concrètement, ils ne devront plus se retrouver dans la classique poubelle des ordures ménagères comme c'était le cas jusque-là.

Saint-Nazaire agglomération va proposer 3 solutions différentes selon le lieu et le type d'habitation : composteurs individuels, composteurs collectifs ou dépôt dans des points de collecte. Ces solutions vont se mettre progressivement en oeuvre dans les 10 communes de l'agglomération en 2024. Le dispositif complet sera terminé à l'été 2026.

Téléchargez notre dossier de presse complet.

Votre contact

Saint-Nazaire agglomération

Service presse

presse@saintnazaire.fr